

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

BTS en apprentissage

Cocher votre choix	Opticien Lunetier	Conception et industrialisation microtechniques
Première année	☐ BTS1 OL	☐ BTS1 CIM
Deuxième année	☐ BTS2 OL	☐ BTS2 CIM
Redoublement	☐ OUI	☐ NON

Merci de remplir TOUS les champs et conformément à l'état civil

NOM :

Prénoms :

Sexe : M - F

Né(e) le :

à :

Département :

Nationalité :

Identifiant National (INE) :

Tél portable de l'étudiant :

Adresse mail de l'étudiant :

Numéro de sécurité sociale de l'étudiant :

Adresse postale étudiante (adresse de Morez) :

SCOLARITÉ POUR LA RENTRÉE 2025

Régime : ☐ Demi-pensionnaire ☐ Externe

Les étudiants apprentis sont au ticket. **Le repas est au tarif de 4.85 euros.**

Rechargement au début de mois et pour le mois complet au secrétariat d'intendance (paiement possible par carte bancaire, chèque ou espèces).

Aucun rechargement n'est possible le dernier jour du mois.

SCOLARITÉ DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (2024-2025)

Établissement :

Commune :

Classe :

DIPLOMES

Intitulé du Bac préparé ou obtenu :

Année d'obtention :

RESPONSABLES LÉGAUX

	Responsable légal	Responsable légal
NOM		
Prénom		
Lien de parenté		
Situation familiale		
Adresse postale		
Tél portable		
Adresse mail (communication absences)		
Code profession (voir page suivante)		
Autorise à communiquer ses coordonnées aux associations de parents d'élèves	OUI - NON	OUI - NON
Nombre d'enfants à charge		
Dont scolarisés en lycée ou collège public		

AUTRE PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

NOM :

Prénom :

Lien de parenté :

Tél :

AUTRE

Avez-vous un PAP (plan d'accompagnement personnalisé) : ☐ OUI ☐ NON
un PAI (plan d'accompagnement individualisé) : ☐ OUI ☐ NON

Si oui, merci de joindre les documents sous enveloppe à l'attention de l'infirmière pour le PAI et au secrétariat élèves pour le PAP.

Avez-vous un aménagement aux examens : ☐ OUI ☐ NON

Si oui, merci de joindre le document.

CODES PROFESSION ET DES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

- 10 Agriculteurs (salariés de leur exploitation)
- 21 Artisans (salariés de leur entreprise)
- 22 Commerçants et assimilés (salariés de leur entreprise)
- 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus (salariés de leur entreprise)
- 31 Professions libérales (exercées sous statut de salarié)
- 33 Cadres de la fonction publique
- 34 Professeurs, professions scientifiques
- 35 Professions de l'information, des arts e des spectacles
- 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
- 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
- 42 Professeurs des écoles, instituteurs et professions assimilées
- 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 Clergé, religieux
- 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 Techniciens (sauf techniciens tertiaires)
- 48 Contremaîtres, agents de maîtrise (maîtrise administrative exclue)
- 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
- 53 Policiers, militaires et agents de surveillance
- 54 Employés administratifs d'entreprise
- 55 Employés de commerce
- 56 Personnels des services directs aux particuliers
- 62 Ouvriers qualifiés de type industriel
- 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal
- 64 Chauffeurs
- 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
- 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel
- 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
- 69 Ouvriers agricoles et assimilés



AUTORISATION DROIT À L'IMAGE 2025-2026

Autorisation de l'étudiant lui-même s'il est majeur.

Étudiant (NOM, Prénom)..... Classe

De nombreuses activités pédagogiques conduisent les établissements scolaires à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles apparaissent des élèves, soit dans le lycée, soit lors des sorties pédagogiques. Le lycée est fréquemment sollicité par la presse pour réaliser des reportages.

La loi relative au droit à l'image exige une autorisation écrite au responsable légal de l'enfant, non seulement pour la prise de vues, mais aussi pour l'exploitation interne à l'école, lors de projections en cours, ou consultations sur PC, et la diffusion de ces images sur un support papier ou numérique.

Conformément à la loi, est garanti le libre accès aux données photographiques ou films qui concernent l'élève nommé ci-dessous.

Je soussigné(e), pourrai à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et je disposerai d'un droit de retrait, sur simple demande, si je le juge utile.

J'autorise les équipes pédagogiques du lycée Victor Bérard au cours de l'année 2023-2024 :

- À photographier ou filmer mon enfant dans le cadre exclusif des projets pédagogiques, présentations orales en classe, visites d'usines ou d'expositions, voyages scolaires ☐ OUI ☐ NON

- À permettre la prise de vue de mon enfant par des journalistes, en cas de reportage dans le lycée ☐ OUI ☐ NON

- À permettre la prise de vue de mon enfant pour les photographies de classe ☐ OUI ☐ NON

- Autorise la diffusion de l'image de mon enfant sans aucune limitation de durée au sein du lycée, et des médias pédagogiques, supports papiers, vidéos, sur le site du lycée ou ENT. ☐ OUI ☐ NON

Une autorisation spécifique vous sera demandée pour chaque activité.

Nom et prénom du responsable de l'étudiant mineur :

Signature de l'étudiant majeur :